



DEFINITION

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre sans l'aide de ses pairs et/ou d'adultes

Trois critères doivent être réunis :

- 1 **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- 2 **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- 3 **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Article L511-3-1 du Code de l'éducation - Loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 - article 5
« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 qui crée le délit de harcèlement scolaire dans le Code pénal français. Il complète les mesures déjà mises en œuvre par le gouvernement pour lutter contre le harcèlement.

Nom et RNE de l'établissement :

LYCEE CAMILLE GUERIN POITIERS 08600035W

Que fait l'établissement quand il a connaissance d'un cas de harcèlement :

L'équipe se mobilise pour entendre au plus tôt la victime, le « harceleur » et les témoins, prévient les familles et se mobilise pour faire cesser la situation de harcèlement. Organise une situation de médiation.

Présentation de la méthode de préoccupation partagée :

Un panneau « Non au harcèlement » situé à l'entrée du lycée bâtiment A.

Chaque victime, témoins de situation de harcèlement peut dire stop :

En déposant un message dans la boîte aux lettres installée dans le hall du lycée.

En échangeant lors de la permanence tenu chaque mardi dans la salle « bulle d'air » de 13 à 14h.

En écrivant un mail à la vie scolaire.

La phrase qui tient à cœur à l'équipe :

On est responsable de ce que l'on fait mais également de ce qu'on laisse faire sous nos yeux : ne soyons pas spectateurs, agissons ensemble !

Noms des personnes ressources	N° contact en établissement ou circonscription	Ligne Académique
1-Pascale BECOGNEE	Vie scolaire Infimerie	3020
2-Julien GRELLIER		
3-Matthias GRIMOUIN		
4-Matthias LAURIN		3018
5-Catherine BELIARD		
6-Justine LUCAS		
7-Muriel PALISSE		

Information des familles :	Ateliers de sensibilisation responsables légaux
Pronote Site du lycée Twitter Conseil d'administration	

Prévention par les pairs :	Séances de formation pour les élèves (environ 10h):
Ambassadeurs : Yann BALLE T6 Danaé OSSONG T6 Solenne BALLE T Sde 6 Yann JEGOUZO-FOUCHE Sde 6 Isra MALLAHI Sde6 Paul MARTIN Sde 6 Paloma ROCHER Sde 6 Inés TOUIMI Sde 6 Samia KHIAR Sde 7 Georgia OUMEDJKANE 2de7 (porteuse de la flamme olympique) Sentinelles :	<ul style="list-style-type: none"> - participation aux assises régionales - participation à la journée du 9 novembre en partenariat avec des étudiants en L3 chimie et bio - réalisation d'un jeu de loup-garou avec les étudiants en L3 (à venir)

Temps forts		
Journée NAH	Concours NAH	Safe Internet Day
9 novembre	Janvier 2024	